

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
22 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 20 décembre 2011, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de septembre 2011 sous la présidence du Liban (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Nawaf **Salam**



**Annexe à la lettre datée du 20 décembre 2011 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent du Liban auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité  
sous la présidence du Liban (septembre 2011)**

**Introduction**

Le Liban a assuré la présidence du Conseil de sécurité en septembre 2011. Durant cette période, le Conseil a mis en œuvre un programme de travail approfondi portant sur un large éventail de questions, à savoir la non-prolifération [Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)], Chypre, le Libéria, le Soudan et le Soudan du Sud, la Libye, la Sierra Leone, le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la Somalie, Haïti, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la prévention des conflits, le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et l'Afghanistan.

Le 2 septembre, le Conseil a tenu des consultations et adopté son programme de travail pour le mois de septembre 2011. À l'issue de ces consultations, le Président du Conseil a présenté le programme de travail aux États non membres du Conseil et à la presse.

Au cours du mois de septembre, le Conseil a tenu 20 séances officielles, soit 3 séances privées et 17 séances publiques, dont six séances d'information et trois débats. Le Conseil a également tenu 13 consultations, adopté six résolutions et une déclaration présidentielle, et publié quatre déclarations à la presse.

**Afrique**

**Libéria**

Le 7 septembre, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUL, Ellen Margrethe Løj, a fait un exposé, auquel ont succédé une séance de questions-réponses et un échange de vues.

Le 13 septembre, le Conseil a tenu une séance d'information sur la situation au Libéria, au cours de laquelle la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUL a rendu compte des travaux de la Mission. Elle a indiqué que la tenue, le 11 octobre, d'élections présidentielles et législatives libres, régulières et pacifiques au Libéria serait l'occasion de consolider la paix dans le pays. Elle a souligné qu'il appartenait à tous les Libériens de veiller au succès des élections et à l'instauration définitive de la paix dans leur pays.

Le Représentant permanent de la Jordanie et Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-

Hussein, a participé à la réunion. Il a fait le point des progrès que la Commission avait accomplis dans des domaines tels que l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité, et souligné qu'il fallait apporter d'urgence un appui dans d'autres secteurs importants, tels que le système judiciaire et la réconciliation nationale.

Le Ministre des affaires étrangères du Libéria, Toga Gayewea McIntosh, qui participait également à la réunion, a fait observer que son pays connaissait une paix ininterrompue depuis huit ans. Il a ajouté que les prochaines élections seraient l'occasion de vérifier si le peuple libérien était à même d'organiser des élections régulières, transparentes et pacifiques. Il a souligné l'importante contribution que la MINUL apportait à la consolidation de la paix, et demandé au Conseil de faire preuve de prudence lorsqu'il examinerait la question du retrait de la Mission.

Durant les consultations qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés par le Libéria, tout particulièrement en ce qui concerne les préparatifs des élections d'octobre 2011. Ils ont estimé que le succès des élections et la mise en place pacifique d'un nouveau gouvernement seraient d'une importance capitale pour la consolidation des progrès accomplis par le Libéria au cours des huit années précédentes. Ils se sont également dits favorables à la poursuite de la réforme du secteur de la sécurité et du renforcement des capacités des institutions judiciaires et des dispositifs de sécurité, et se sont inquiétés des difficultés rencontrées par le Libéria, telles que les tensions ethniques et communautaires, les litiges fonciers, le trafic de stupéfiants, le taux élevé de chômage chez les jeunes et l'impact de l'afflux de réfugiés provoqué par la crise en Côte d'Ivoire. Certains membres du Conseil ont noté qu'une mission d'évaluation technique devait se rendre au Libéria en 2012, après la mise en place du Gouvernement élu, afin de mettre au point des propositions détaillées pour les étapes suivantes du retrait de la MINUL.

Le 16 septembre, le Conseil a adopté la résolution 2008 (2011), par laquelle il a prorogé de 12 mois le mandat de la MINUL.

## **Libye**

Le 9 septembre, le Conseil a tenu des consultations sur la Libye et entendu un exposé du Conseiller spécial pour la préparation de l'après-conflit, Ian Martin. Le Conseiller spécial a indiqué qu'après la chute de Tripoli, la première priorité de l'ONU en Libye était d'une part d'évacuer les ressortissants étrangers et d'autre part de répondre aux besoins humanitaires, en fournissant de l'eau, de la nourriture et des médicaments. Il a indiqué que les Libyens avaient demandé de l'aide pour réaliser la réforme du secteur de la sécurité et prévenir la prolifération d'armes. Il a dit espérer la mise en place d'une mission des Nations Unies pour prêter assistance à la Libye dans les six domaines désignés par le Secrétaire général dans une lettre adressée au Conseil.

Les membres du Conseil ont examiné les moyens de remédier à la crise. Certains se sont félicités de l'élargissement du Conseil national provisoire, devenu ainsi plus représentatif, et ont demandé une modification des sanctions propre à répondre aux besoins du peuple libyen et à assurer la sécurité d'une mission dans le pays. D'autres ont prôné un cessez-le-feu immédiat et l'ouverture d'un dialogue politique, et se sont dits préoccupés par les informations faisant état de la disparition de missiles antiaériens et de la prolifération d'armes en Libye, dangers potentiels pour la sécurité des pays voisins.

Le 16 septembre, le Conseil a adopté la résolution 2009 (2011) portant création de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), dirigée par un Représentant spécial du Secrétaire général pendant une période initiale de trois mois.

Le 26 septembre, le Conseil a entendu un exposé sur la situation en Libye, au cours duquel le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Lynn Pascoe, a signalé que le 19 septembre, le Secrétaire général avait nommé Ian Martin Conseiller spécial pour la préparation de l'après-conflit. Il a affirmé que la réconciliation, la maîtrise des armements, la justice transitionnelle et la protection des migrants n'étaient que quelques-uns des nombreux défis que les autorités de transition du pays devaient relever. Il a ajouté que le mandat de trois mois confié à la MANUL était l'occasion de fournir immédiatement assistance et orientations au Conseil national provisoire. S'agissant de la prolifération des armes, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a déclaré que le Conseil national provisoire et la communauté internationale devaient impérativement prendre le contrôle des stocks d'armements modernes amassés par le régime de Kadhafi, notamment des missiles sol-air, et a ajouté que si ces armes tombaient aux mains des terroristes, la région serait exposée à un grand danger.

Le Conseil a également entendu un exposé du Représentant permanent du Portugal, José Filipe Moraes Cabral, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Il a fait observer que le Conseil avait assoupli certaines sanctions par sa résolution 2009 (2011). Il a ajouté que le Comité avait demandé au Groupe d'experts sur la Libye d'enquêter sur les cas de non-respect des sanctions tout en examinant la probabilité de telles violations à l'avenir, et de nouer une relation de coopération avec les nouvelles autorités ainsi qu'avec la MANUL.

Le Président du Bureau exécutif du Conseil national provisoire, Mahmoud Jibril, qui participait également à la réunion, a fait une déclaration, dans laquelle il a remercié le Conseil de sécurité d'avoir adopté deux résolutions historiques qui avaient contribué à protéger la vie de milliers de civils innocents, et s'est félicité du déblocage d'une partie des avoirs gelés, étant donné que la situation contre laquelle le gel des avoirs visait à lutter n'était plus d'actualité. En ce qui concerne les droits des travailleurs migrants et d'autres groupes, il a indiqué que toute violation de ces droits ou tout acte de vengeance était contraire à la politique du Conseil national provisoire. Il a fait observer qu'il était nécessaire de disposer d'une armée et d'une force de police fortes pour maintenir la paix et la stabilité en Libye.

Au cours des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de maintenir la stabilité en Libye tout en respectant sa souveraineté, et se sont dits disposés à se montrer conciliants face à la proposition tendant à lever le gel des avoirs libyens, mais sans précipitation. Certains membres se sont inquiétés des conditions de sécurité en Libye et de la prolifération d'armements, en particulier d'armes chimiques, et ont souligné le rôle majeur que l'ONU et la Ligue des États arabes devaient jouer dans ce pays.

### **Sierra Leone**

Le 12 septembre, le Conseil a entendu un exposé sur la situation en Sierra Leone, au cours duquel le Représentant exécutif du Secrétaire général chargé du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

(BINUCSIL) et Chef de ce bureau, Michael von der Schulenburg, a indiqué que la Sierra Leone poursuivait son développement économique et social dans un environnement pacifique et stable. Il a ajouté qu'à l'approche des élections générales de 2012, il importait de tirer parti des progrès réalisés, de consolider la paix et d'empêcher la reprise des tensions et de la guerre civile.

Le Représentant permanent du Canada, Guillermo Rishchynski, qui participait à la réunion en sa qualité de Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, a indiqué que la Sierra Leone était à ses yeux un exemple de réussite et souligné que l'ensemble des parties prenantes devaient engager un dialogue de haut niveau ouvert et productif à l'approche des élections de 2012.

Le Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone, Joseph Dauda, qui participait également à la réunion, a fait une déclaration dans laquelle il a affirmé que son gouvernement demeurait résolu à tenir des élections pacifiques, libres, régulières et crédibles en 2012, et à améliorer la participation des femmes à la vie politique.

Au cours des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités du chemin parcouru par la Sierra Leone et ont indiqué qu'ils voyaient dans les progrès accomplis en matière de consolidation de la paix et de développement socioéconomique le résultat tangible des efforts déployés par le BINUCSIL et le Gouvernement pour promouvoir la cohésion nationale. Les membres du Conseil ont affirmé qu'ils continuaient d'appuyer l'action entreprise par la Sierra Leone pour organiser des élections crédibles, régulières, pacifiques et démocratiques en 2012, et demandé à l'ensemble des parties de collaborer de façon à créer des conditions favorables au processus électoral. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès enregistrés sur le plan du maintien de la paix, de la stabilité et du développement, se sont dits préoccupés par les difficultés rencontrées par le pays, notamment le chômage des jeunes, le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée, la corruption et la nécessité de renforcer les capacités nationales, et ont demandé à la communauté internationale de continuer d'apporter aide et soutien à la Sierra Leone. Ils ont également exprimé leur appui aux travaux menés dans le pays par la Commission de consolidation de la paix et le BINUCSIL.

Le 14 septembre, le Conseil a adopté la résolution 2005 (2011), par laquelle il a prorogé de 12 mois le mandat du BINUCSIL.

### **Somalie**

Le 14 septembre, le Conseil a tenu un débat sur la situation en Somalie. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Augustine Mahiga, a présenté le rapport du Secrétaire général au Conseil. Il a rendu compte des progrès réalisés sur le plan humanitaire en Somalie, tel le fait qu'une nouvelle zone de la région de Bay ait été déclarée zone sans famine le 5 septembre, tout en rappelant que le pays continuerait de connaître de grandes difficultés. Il a également informé le Conseil que l'Union africaine avait tenu sa toute première conférence d'annonces de contributions le 25 août et que celle-ci avait permis de mobiliser 350 millions de dollars en espèces et en nature, et a demandé à la communauté internationale de s'attaquer au problème global de la sécheresse dans la corne de l'Afrique. Le Représentant spécial a fait observer que le processus de paix avait fait un grand pas en avant et a déclaré que les règles du jeu avaient fondamentalement changé, la réunion consultative longtemps attendue sur la fin de la transition s'étant tenue du

4 au 6 septembre à Mogadiscio et la situation dans la capitale s'étant améliorée après le retrait d'Al-Chabab deux mois plus tôt. Il a également demandé de nouveau à tous les groupes armés de renoncer à la violence et de se rallier au processus de paix, et a rappelé que les extrémistes étaient susceptibles de recourir au terrorisme. Il a indiqué que le Gouvernement avait besoin d'aide pour augmenter l'étendue du territoire placé sous son contrôle et combler le vide laissé par le retrait d'Al-Chabab. Il a ajouté en outre qu'il fallait doter la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces gouvernementales des moyens qui leur permettraient de faire face à ces menaces.

Le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, Boubacar Gaoussou Diarra, a remercié le Conseil de sa précieuse contribution à la création en Somalie de conditions favorables à la fourniture d'aide humanitaire. Il a affirmé que l'Union africaine appuyait l'Accord de Kampala et demandé au Conseil de réaffirmer sa volonté d'autoriser la création d'une opération de maintien de la paix destinée à remplacer l'AMISOM.

Le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, Abdiweli Mohamed Ali, s'est également adressé au Conseil, expliquant que les forces de sécurité somaliennes assumaient plus de fonctions qu'elles n'en avaient la capacité et demandant aux partenaires internationaux d'aider son gouvernement à augmenter les effectifs des forces de sécurité et de police et à en améliorer la qualité. Il a répété que son gouvernement était déterminé à mettre avant tout l'accent sur la sécurité, la réconciliation et la bonne gouvernance, conformément à l'Accord de Kampala et à la feuille de route adoptée à Mogadiscio, dans l'espoir de mettre en place un gouvernement permanent au plus tard en août 2012.

Les membres du Conseil se sont félicités de la signature de l'Accord de Kampala et de l'adoption de la feuille de route visant à achever la transition. Ils ont souligné que les Somaliens devaient absolument manifester la volonté politique requise pour s'acquitter à temps, avec l'appui de la communauté internationale, des tâches qui leur incombent. Ils ont également appelé les dirigeants à faire preuve de responsabilité et de transparence à cet égard, et salué le rôle joué par l'AMISOM et les pays qui lui fournissaient des contingents. Ils se sont dits profondément préoccupés par les conséquences de la famine pour le peuple somalien, et ont souligné l'importance de l'action entreprise à l'échelle internationale pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

Le 30 septembre, le Conseil a adopté la résolution 2010 (2011), par laquelle il a autorisé les États membres de l'Union africaine à maintenir l'AMISOM jusqu'au 31 octobre 2012 et prié l'Union africaine de renforcer l'effectif de la Mission en le portant à 12 000 soldats.

### **Soudan et Soudan du Sud**

Le 8 septembre, le Conseil a tenu des consultations sur le Soudan et le Soudan du Sud, au cours desquelles le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a informé le Conseil de l'avancée du processus de liquidation de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), des conditions de sécurité dans la région de l'Abyei et des progrès accomplis dans le déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). L'exposé a également porté sur les négociations engagées entre le Soudan et le Soudan du Sud

dans le prolongement de l'Accord de paix global, et notamment sur l'établissement de la version définitive des accords de contrôle des frontières.

Le Directeur adjoint de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), Philippe Lazzarini, a informé le Conseil de l'évolution de la situation humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

La Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), Hilde Johnson, s'adressant au Conseil par visioconférence, a fait le point de la situation prévalant au Soudan du Sud et des progrès réalisés dans la mise en route de la Mission.

Les membres du Conseil ont déclaré qu'ils appuyaient les trois missions des Nations Unies opérant au Soudan et au Soudan du Sud, et se sont félicités des efforts de médiation du Président Mbeki. Ils ont exhorté l'ensemble des parties à cesser le combat, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et à privilégier le dialogue pour régler leurs différends. Certains ont demandé aux parties de trouver une solution à la question de l'Abyei en mettant en œuvre l'accord conclu par le Soudan et le Soudan du Sud à Addis-Abeba le 30 juillet, et de demander l'aide de la FISNUA pour le contrôle des frontières.

Le 29 septembre, le Conseil a tenu des consultations pendant lesquelles le Représentant permanent de la Colombie, Néstor Osorio, a présenté, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, le rapport trimestriel sur les travaux menés par le Comité pendant la période du 21 juin au 29 septembre 2011. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur les activités du Comité et exprimé leur appui à ses travaux.

## **Asie**

### **Afghanistan**

Le 21 septembre, le Président du Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle les membres du Conseil, condamnant l'attentat terroriste commis à Kaboul le 20 septembre et ayant coûté la vie au Président du Haut Conseil pour la paix, Burhanuddin Rabbani, ont réaffirmé leur volonté de soutenir le Gouvernement afghan dans ses efforts visant à faire avancer le processus de paix et de réconciliation, ainsi que leur détermination à combattre toutes les formes de terrorisme.

Le 29 septembre, le Conseil a tenu un débat sur la situation en Afghanistan, au cours duquel le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Staffan de Mistura, lui a fait un exposé. Le Représentant spécial a déclaré qu'il n'y avait pas d'autre solution que politique et souligné qu'il fallait saisir les perspectives de dialogue et de réconciliation existantes malgré l'assassinat de Burhanuddin Rabbani, qui était à la tête des négociations de réconciliation nationale. Il s'est également inquiété du grand nombre de victimes parmi la population civile et a demandé qu'il soit fait davantage pour la protéger.

Le Ministre afghan des affaires étrangères, Zalmay Rassoul, a souligné que le processus de réconciliation se poursuivrait malgré la mort de M. Rabbani. Il a ajouté que le succès de ce processus dépendait du soutien des pays de la région et de la communauté internationale. Il a en outre déclaré que son pays attendait avec intérêt les conférences devant se tenir à Istanbul en novembre 2011 et à Bonn en décembre 2011.

Les membres du Conseil ont salué et appuyé le rôle joué par la MANUA. Ils ont condamné l'assassinat de M. Rabbani et souligné qu'il fallait que le processus de réconciliation suive son cours et que le transfert à l'Afghanistan de l'ensemble des responsabilités et du contrôle soit mené à bien. Ils se sont également déclarés préoccupés par l'état de la sécurité dans le pays, en particulier par les problèmes de protection des civils.

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Le 27 septembre, le Conseil a entendu un exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Président du Conseil des ministres libanais, Najib Mikati, a présidé la séance et présenté quelques observations liminaires au nom de son pays.

Il a déclaré que les « vents du changement » qui soufflaient au Moyen-Orient avaient ouvert la voie à un « printemps palestinien » et conduit la Palestine à demander officiellement son admission à l'ONU. Il a exhorté Israël à se retirer des territoires arabes, conformément à l'Initiative de paix arabe. Il a condamné les attaques perpétrées contre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), réaffirmé que le Liban était résolu à appliquer la résolution 1701 (2006) et appelé Israël à cesser de violer la souveraineté libanaise. Il a réaffirmé que le Liban était déterminé à respecter toutes les résolutions internationales, y compris celles portant sur le Tribunal spécial pour le Liban.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Lynn Pascoe, a fait un exposé au Conseil. Il a déclaré qu'il n'était pas aisé de tracer la voie à suivre, tant les positions des Palestiniens et des Israéliens restaient éloignées. Il a ajouté que les efforts déployés par le Quatuor et les propositions devant être présentées par les parties pourraient favoriser la reprise des négociations. Résumant la déclaration du Quatuor du 23 septembre, il a expliqué que l'objectif serait de réaliser des progrès substantiels dans les six mois, d'organiser une conférence internationale à Moscou le moment venu et de parvenir à un accord fin 2012 au plus tard. Il a réaffirmé que les implantations étaient illégales et contraires aux engagements pris par Israël dans le cadre de la Feuille de route, et condamné les tirs de roquettes depuis Gaza sur Israël. Le Secrétaire général adjoint a évoqué la demande d'admission de la Palestine. Il a noté que le Conseil était saisi de la question et souligné que l'Autorité palestinienne était dorénavant institutionnellement capable d'assurer le fonctionnement d'un État.

Il a indiqué que la situation dans la zone d'opérations de la FINUL restait globalement stable. Il a précisé que la liberté de circulation de la force avait été entravée lors d'un incident survenu le 13 septembre et au cours duquel un soldat de la FINUL a été blessé. Il a ajouté que les violations par Israël de l'espace aérien libanais s'étaient poursuivies à un rythme quasi quotidien.

S'agissant de la situation en République arabe syrienne, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a déclaré que la crise politique et des droits de l'homme dans le pays s'était aggravée et avait fait au moins 2 700 victimes depuis mars 2011. Il a ajouté que le clivage avait continué de s'accroître entre le régime syrien et une opposition populaire croissante qui multiplie les manifestations dans tout le pays. Il a indiqué que le 15 septembre, une coalition de personnalités de l'opposition avait annoncé la création du Conseil national syrien.

Lors des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont exhorté les parties palestinienne et israélienne à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de mettre en péril le processus de paix. Certains membres du Conseil ont appuyé la demande d'admission de la Palestine comme membre à part entière de l'Organisation, et ont souligné qu'il fallait que toutes les activités d'implantation cessent et que les négociations reprennent. D'autres ont exprimé leur opposition à cette demande et fait valoir que la solution des deux États ne pouvait passer que par des négociations directes.

S'agissant de la République arabe syrienne, certains membres du Conseil ont appelé le Conseil à prendre ses responsabilités face au régime syrien qui continuait de réprimer les manifestations pacifiques dans la violence. D'autres se sont inquiétés de voir que la crise dans le pays menaçait de dégénérer en guerre civile. Appelant à la prudence, ces membres ont fait valoir que les problèmes que traversait la Syrie ne devaient pas être résolus par l'imposition de sanctions mais par la voie du dialogue et des réformes.

Concernant le Liban, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les propos de M. Mikati, qui a déclaré que le Liban respecterait toutes les obligations qui lui étaient faites par les résolutions internationales pertinentes, y compris celles portant sur le Tribunal spécial pour le Liban, et ont exprimé leur soutien à l'action menée par la FINUL et l'armée libanaise pour maintenir la sécurité et la stabilité.

## **Yémen**

Le 26 septembre, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse sur la situation au Yémen, dans laquelle les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par la poursuite de la dégradation de la situation économique et humanitaire et de la détérioration de l'état de la sécurité dans le pays, mais aussi par la menace posée par Al-Qaida. Ils ont également exhorté toutes les parties à rejeter la violence et à faire preuve de la plus grande retenue. Ils ont appelé toutes les parties à engager sans plus tarder une transition politique sans exclusive ni heurt, pilotée par le Yémen, sur la base de l'initiative du Conseil de coopération des États arabes du Golfe.

## **Europe**

### **Chypre**

Le 7 septembre, le Conseil a tenu des consultations sur Chypre, au cours desquelles le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Alexander Downer, a informé les membres du Conseil de l'état d'avancement des négociations dans le pays et de la mission de bons offices menée par le Secrétaire général.

Les membres du Conseil ont salué l'engagement du Secrétaire général ainsi que l'action menée par le Conseiller spécial pour faire avancer les négociations entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs.

**Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999)  
et 1244 (1999)**

Le 15 septembre, le Conseil a entendu un exposé sur la MINUK, à l'occasion duquel le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a fait état des tensions croissantes qui régnaient dans le nord du Kosovo. Retraçant les événements survenus depuis le 25 juillet concernant la gestion des postes frontière 1 et 31, il a appelé les parties à rester calmes, à s'abstenir de toute mesure unilatérale et de tout discours enflammé, et à s'engager en faveur de la réconciliation, du dialogue et de la paix. Il a souligné que la MINUK continuerait de s'employer, en collaboration avec les parties, à calmer la situation.

Après cet exposé, les membres du Conseil ont poursuivi leurs discussions en séance privée, avec la participation du Ministre serbe des affaires étrangères, Vuk Jeremić, et de son homologue kosovar, Enver Hoxhaj.

Lors des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont continué à échanger des vues sur la situation au Kosovo.

Le 28 septembre, le Conseil a tenu des consultations sur la MINUK. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix lui a rendu compte des faits qui s'étaient produits aux postes frontière 1 et 31, faisant plusieurs blessés parmi le personnel de la Force internationale de sécurité au Kosovo et la population civile. Les membres du Conseil ont ensuite procédé à un échange de vues sur la situation.

## **Amériques**

### **Haïti**

Le 14 septembre, le Conseil s'est réuni en séance privée avec les pays fournissant des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH, Mariano Fernández, a fait le point sur la situation en Haïti et rendu compte de l'action menée par la Mission. Il a également eu un échange de vues avec les représentants des pays participants.

Le 16 septembre, le Conseil a tenu un débat sur la question concernant Haïti, au cours duquel le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH a déclaré qu'Haïti avait vécu un moment historique avec la première passation de pouvoirs pacifique entre deux présidents démocratiquement élus appartenant à des partis politiques différents, mais il a annoncé que la transition ne se ferait pas sans difficultés. Mariano Fernández a en outre évoqué les défis auxquels Haïti allait devoir faire face, notamment la lenteur de la reconstruction, le prix élevé des denrées alimentaires et du carburant, et la poursuite de l'épidémie de choléra. Il a ajouté que la situation dans le pays sur le plan de la sécurité restait calme mais fragile, comme en témoignait l'assassinat à Port-au-Prince d'un sergent de la MINUSTAH. Il a souligné que la MINUSTAH devait continuer à s'employer activement à assurer la sécurité nationale, tout en précisant que l'opération de

maintien de la paix en Haïti avait vocation non pas à assurer le développement à long terme du pays mais à créer un environnement propice à l'instauration d'une paix viable et durable. Il a par ailleurs déclaré qu'aucun autre progrès ne pourrait être réalisé en Haïti sans la présence d'une volonté politique et sans le soutien de la communauté internationale.

Les membres du Conseil ont pris acte de l'amélioration de la situation humanitaire en Haïti et appelé à redoubler d'efforts pour que les milliers de déplacés qui vivent toujours dans des camps soient relogés. Ils ont souligné qu'il fallait que la communauté internationale poursuive son action afin que tous les besoins humanitaires impérieux soient satisfaits. Ils ont déclaré que le processus démocratique que venait de connaître Haïti était une étape historique susceptible de favoriser la stabilité politique, et souligné qu'il fallait que toutes les parties prenantes consentent aux concessions nécessaires pour que le Gouvernement puisse mener son entreprise de reconstruction et de développement socioéconomique et renforcer les capacités de l'État et du peuple haïtiens. La plupart des membres du Conseil se sont déclarés favorables à la recommandation formulée par le Secrétaire général de proroger d'un an le mandat de la MINUSTAH tout en réduisant partiellement les effectifs militaire et de police autorisés par le Conseil après le tremblement de terre.

## **Questions diverses**

### **Exposé du Département des affaires politiques**

Le 15 septembre, le Conseil a tenu des consultations, au cours desquelles le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait le point sur les situations en Iraq, en Libye et au Yémen.

S'agissant de l'Iraq, le Secrétaire général adjoint a expliqué que le Secrétaire général avait nommé l'Allemand Martin Kobler Représentant spécial pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Il a ajouté que le Gouvernement iraquien avait décidé de fermer le camp d'Achraf, où résidaient des partisans des Moujahidine-e-Khalq, et déclaré que l'expulsion des résidents du camp vers leur pays d'origine était une véritable source de préoccupation pour l'ONU. Il a également souligné qu'il fallait trouver une solution aux problèmes en suspens entre l'Iraq et le Koweït, notamment la question de la démarcation des frontières et celle des prisonniers.

Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à la nomination du Représentant spécial pour l'Iraq et déclaré que la situation demeurait instable. Ils ont souligné qu'il fallait que l'Iraq respecte ses obligations et ses engagements internationaux, en particulier ceux portant sur la recherche de solutions aux problèmes en suspens avec le Koweït concernant les frontières et les réfugiés notamment.

S'agissant du Yémen, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a expliqué que la situation dans le pays était complexe, que la situation humanitaire devenait très compliquée et que l'état de la sécurité continuait de se dégrader, les tensions s'aggravant dans le nord de Sanaa entre la Garde républicaine et certaines tribus qui s'opposent au régime du Président Ali Abdullah Saleh. Il a ajouté que le Président Saleh n'avait pas signé l'accord proposé par le Conseil de coopération du

Golfe. Il a par ailleurs indiqué que le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, retournerait dans le pays pour y poursuivre son action.

Les membres du Conseil ont exhorté toutes les parties au Yémen à faire preuve de la plus grande retenue et à renoncer à la violence, et appelé toutes les parties yéménites à engager un dialogue sans exclusive. Ils ont considéré que l'issue de la crise devait passer par une transition politique, menée par les Yéménites eux-mêmes, qui réponde aux besoins et aux aspirations au changement du peuple yéménite. Ils ont également salué l'action de bons offices menée par le Secrétaire général.

Concernant la Libye, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques s'est inquiété de l'effet de contagion de la crise libyenne aux pays voisins, comme l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger, et en particulier du fait que les armureries du régime Kadhafi soient laissées à l'abandon ou que les arsenaux aient disparu. Il a ajouté que le nombre de migrants traversant la Libye pour regagner l'Europe avait doublé pendant la crise libyenne. Il a en outre souligné l'importance de reconstruire le pays après le conflit et de promouvoir les institutions démocratiques, l'état de droit et les droits de l'homme.

Les membres du Conseil se sont inquiétés du grand nombre d'armes en circulation en Libye et ont appelé au désarmement des groupes armés pour éviter que la prolifération des armes ne devienne une source d'instabilité en Libye et au-delà.

#### **Admission de nouveaux membres**

Le 26 septembre, le Conseil a tenu des consultations sur la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies. Les membres du Conseil ont convenu de tenir une séance officielle le 28 septembre pour se prononcer sur le renvoi de la demande, pour examen et rapport, au Comité d'admission de nouveaux Membres.

Lors des consultations, des avis différents ont été exprimés. Certains membres ont fait valoir que la Palestine réunissait toutes les conditions d'admission énoncées dans la Charte et que la question de la reconnaissance de l'État palestinien ne devait pas être suspendue à l'issue des négociations entre Palestiniens et Israéliens. D'autres se sont demandés si la Palestine remplissait bien toutes ces conditions et ont déclaré qu'un règlement négocié prévoyant deux États restait le seul moyen d'instaurer une paix durable à long terme.

Le 28 septembre, le Conseil a tenu une séance publique consacrée à la demande d'admission de la Palestine. Il a décidé de renvoyer la demande au Comité d'admission de nouveaux Membres pour examen et rapport.

#### **Non-prolifération (République islamique d'Iran)**

Le 7 septembre, le Conseil a entendu un exposé au cours duquel le Représentant permanent de la Colombie, Néstor Osorio, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), a rendu compte des travaux menés par le Comité du 24 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2011. Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés par le Comité pour s'acquitter de son mandat et souligné qu'ils étaient déterminés à trouver une solution globale et durable à la question nucléaire iranienne.

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

Le 22 septembre, le Conseil a tenu une réunion de haut niveau sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales avec pour thème la prévention des conflits. Le Président libanais, Michel Sleiman, a présidé la réunion, à laquelle ont également participé cinq autres chefs d'État ou de gouvernement (Afrique du Sud, Colombie, Gabon, Nigéria et Portugal) et sept ministres des affaires étrangères (Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, France, Inde et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique (en sa qualité de membre du Gouvernement américain) et le Représentant permanent de la Fédération de Russie.

Le Secrétaire général a participé à la réunion et fait un exposé, au cours duquel il a présenté son rapport sur la diplomatie préventive. Il a déclaré que sans volonté politique, la diplomatie préventive était impuissante, et souligné que l'ONU avait toujours cherché à renforcer cette forme de diplomatie. Il a en outre expliqué comment les missions des Nations Unies pratiquaient la diplomatie préventive tous les jours dans différentes régions du monde, et indiqué que le Conseil pouvait jouer un grand rôle face aux nouvelles menaces, que celles-ci figurent ou non à son ordre du jour. Il a affirmé en conclusion que le renforcement de la diplomatie préventive n'était pas seulement une possibilité mais une nécessité.

Les membres du Conseil ont souligné que la diplomatie préventive jouait un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nombre d'entre eux ajoutant qu'il était plus rentable de prévenir à temps que d'intervenir après coup, une fois que la violence a éclaté. Ils ont également estimé qu'il fallait que l'ONU renforce ses partenariats avec les organisations régionales et tire pleinement parti de leurs atouts politiques et géographiques en vue de les faire participer activement aux initiatives de diplomatie préventive. Certains membres ont fait valoir que l'entremêlement des menaces exigeait de renforcer et d'exploiter au maximum les dispositifs d'alerte rapide. Ils ont souligné qu'il fallait optimiser le recours aux outils préventifs, notamment la médiation, et précisé qu'une approche globale de la prévention supposait de s'attaquer aux causes profondes des conflits, y compris dans leurs aspects socioéconomiques.

À la fin de la réunion, le Conseil a adopté une déclaration de son président, dans laquelle il s'est dit déterminé à renforcer l'efficacité de l'action menée par l'ONU pour prévenir l'éclatement des conflits armés, leur aggravation ou leur propagation, et leur reprise.

### **Tribunal pénal international pour le Rwanda et Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie**

Le 14 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2006 (2011), par laquelle il a décidé de reconduire Hassan Bubacar Jallow dans ses fonctions de Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour un mandat prenant effet le 15 septembre 2011 et expirant le 31 décembre 2014, ainsi que la résolution 2007 (2011), par laquelle il a décidé de reconduire Serge Brammertz dans ses fonctions de Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et expirant le 31 décembre 2014.

**Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

**Attentat terroriste en Inde**

Le 7 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle les membres du Conseil ont condamné l'attentat terroriste perpétré à Dehli (Inde) le même jour, faisant un grand nombre de morts et de blessés, et redit qu'ils étaient déterminés à lutter contre toutes les formes de terrorisme, conformément aux responsabilités à eux assignées par la Charte des Nations Unies.

**Dixième anniversaire des attentats du 11 septembre 2001**

Le 9 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse à l'occasion du dixième anniversaire des attentats du 11 septembre 2001, dans laquelle les membres du Conseil ont condamné les attentats odieux perpétrés ce jour-là et exprimé leur profonde sympathie aux victimes du terrorisme et à leur famille, auxquelles ils ont renouvelé leurs condoléances.

---